



Taxe d'apprentissage

Ayez le bon réflexe... Choisissez le Pôle de formation Pasteur

La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire pour la plupart des entreprises MAIS vous avez le pouvoir d'en choisir le bénéficiaire (hors affectations obligatoires).

Pourquoi choisir le Pôle de formation Pasteur ?

Un taux d'insertion professionnelle de 90%

Le Pôle de formation Pasteur se positionne au cœur d'un environnement économique propice à l'emploi. Face à une demande croissante en professionnels de santé, le Pôle de formation Pasteur constitue une véritable pépinière de recrutement pour les entreprises.



Une certification ISO 9001 – référentiel 2015 et Veriselect

Cette double certification impose un gage de qualité et de confiance vis-à-vis des apprenants du Pôle de formation Pasteur, de leurs parents, et des partenaires institutionnels du centre, économiques comme professionnels.

Une offre de formation complète dans le secteur : Santé et sciences de la Vie

Le Pôle de formation Pasteur propose près d'une vingtaine de formations professionnelles dans le secteur de la Santé et des Sciences de la Vie, allant des niveaux infra-bac au niveau post-bac. Par la qualité et la pluralité de son offre de formation, il a été reconnu Pôle de référence dans les Métiers de la Santé et des Sciences de la vie.



NOS FILIÈRES

Diététique – Optique Lunetterie – Optométrie – Assistance Dentaire – Assistance Médico-sociale – Prothèse dentaire – Assurance Qualité en industrie – Analyses de Biologie Médicale – Préparation en Pharmacie – Dermocosmétique Pharmaceutique – Commerce et Management – Gestion en Administration – Gestion en frais de Santé

Comment nous verser votre taxe d'apprentissage ?

Le versement (hors affectations obligatoires) se fait en complétant le bordereau émanant de votre Organisme Collecteur, et en désignant comme bénéficiaire :

Pour le Quota :

CFA Santé et Sciences de la Vie de Reims/Béthény

13 Rue des Docks Rémois
BP9 – 51450 Béthény
N°UAI : 0511845D

Pour le hors Quota :

Ecole Technique Pasteur

13 Rue des Docks Rémois
BP9 – 51450 Béthény
N°UAI : 0512070Y
- Catégorie A -

Interlocuteur financier :
Sonia BRILLI – 03 26 87 88 38

CHIFFRES CLÉS

1962 Création du Pôle de formation Pasteur

2013 Extension des locaux et reconnaissance en tant que Pôle de référence dans les Métiers de la Santé et des Sciences de la Vie

30/11/2018 Inauguration du Pôle de Formation Pasteur par Madame la Ministre du Travail Muriel PENICAUD

573 Nombre d'apprenants formés chaque année au Pôle de formation Pasteur, dont 318 apprentis inscrits pour l'année 2018-2019

90% Taux d'insertion professionnelle de nos apprenants

86% taux de réussite aux examens en 2018

378 Nombre d'entreprises qui nous ont fait confiance en nous versant leur taxe d'apprentissage en 2018 et que nous remercions vivement.

Votre taxe d'apprentissage – nos actions

En nous versant votre taxe d'apprentissage, vous participez à l'amélioration de nos formations par :

- L'achat et l'entretien d'équipements et de matériels pour nos huit plateaux techniques,



- Le développement de projets pédagogiques tels que des ateliers et conférences assurés par des intervenants professionnels, des voyages d'études, etc.

« Vous aussi, participez à la formation des professionnels de santé de demain, dont nous aurons tous besoin. »

Pour mieux nous connaître

Rejoignez-nous ...

Via notre site internet : <http://cfpasteur.com>

Sur nos réseaux sociaux : [Facebook](#) (@cfpasteur) et [Twitter](#) (@c_pasteur)

Lors de nos [Journées Portes Ouvertes](#) : le 01/12/18, le 02/02/19 et le 23/03/19

